

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 49 — — Omnibus.  
5 — 11 — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » — Posté, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La Patrie publie un article ayant pour titre : *L'Empire constitutionnel*. Cet article, dont le monde politique s'occupait depuis quelques jours avec raison, mérite, à quelque point de vue qu'on se place, une attention toute particulière. Les principes qu'il pose ou qu'il développe sont étudiés avec un soin qui donne à ce travail une portée qui provoquera, sans aucun doute, l'examen de la presse de Paris et des départements. — Havas.

Le jugement que les deux grandes nations occidentales ont porté sur la légalité de l'affaire du Trent est confirmé par celui des autres grandes puissances européennes. On sait que le cabinet de Vienne a partagé la même opinion que ceux de Londres et de Paris. Aujourd'hui, la Gazette de l'Etoile annonce que le gouvernement prussien s'est prononcé, à Washington, contre la légalité de l'arrestation des commissaires du Sud.

Une dépêche particulière de New-York, du 14, nous annonce que le secrétaire d'Etat des affaires étrangères venait d'adresser de Washington à tous les agents américains à l'étranger une circulaire ayant pour but de leur tracer la ligne de conduite qu'ils devront suivre vis-à-vis des puissances qui ont reconnu ou qui voudraient reconnaître les Etats confédérés du Sud comme belligérants.

Cette circulaire déclare, dit-on, que le cabinet de Washington entend protester contre une semblable qualification donnée à des Etats qui ne sont pour lui que des insurgés qu'on s'occupe de réduire par la force des armes.

On nous écrit de Londres, le 28, que les troupes formant le troisième corps envoyé en renfort au Canada, partaient tous les jours par détachements pour Liverpool et pour Southampton, afin de s'embarquer pour leur destination.

Ces détachements sont accompagnés chaque fois jusqu'à la gare du chemin de fer par une foule nombreuse qui pousse des cris d'encouragement et d'enthousiasme. On dirait que les Anglais vont à la conquête d'un nouveau monde.

Les étrangers en ce moment à Londres observent tous qu'on ne connaît pas encore la réponse du cabinet de Washington à la note du cabinet britannique relative au Trent, et que néanmoins partout en Angleterre on agit comme si la guerre était certaine.

L'amirauté vient de traiter avec deux grandes compagnies pour le transport de ces troupes, qui seront embarquées sur les navires à vapeur *Adriatic*, *Parana*, *Magdalena* et *Asia*, mis, depuis le 25 décembre, à la disposition du gouvernement anglais. (La Patrie.)

Nous avons annoncé, il y a trois jours, la maladie qui vient de frapper encore l'un des membres de la famille royale du Portugal. Le jeune prince Joao est attaqué de la même maladie à laquelle ont succombé ses deux frères aînés, et cette persistance de la destinée à frapper sur ces jeunes hommes, sur ces princes que tout semblait devoir soustraire à un semblable malheur, a rempli de terreur et d'inquiétude le peuple qui les aimait. Des bruits sinistres que nous croyons faux, mais que la foule recueille et répète sans y trop réfléchir, ont alarmé Lisbonne et excité des mouvements contre lesquels l'autorité a dû prendre des mesures. Plusieurs boutiques de pharmaciens ont été pillées, sans raison d'ailleurs, et les médicaments qu'elles renfermaient jetés au ruisseau.

Ce sont là des manifestations regrettables, quoique, par un singulier contraste avec tant d'autres mouvements populaires, celui-ci ait pour cause l'affection de la population pour la famille de ses souverains. D'un autre côté, les cortès se sont réunies, dit le télégramme, et on assure

qu'il a été pris des mesures propres à parer, au tant que le peut faire la prudence humaine, à des éventualités douloureuses qui, il faut cependant l'espérer, ne se réaliseront pas. (La Patrie.)

D'après une lettre de Lisbonne, du 25, adressée à la *Epoca*, la situation du roi serait fort triste. Ses frères paraissent malades. La troupe a ordre de contenir le peuple exaspéré. Les cortès se sont réunies, et l'on assure qu'elles ont annulé la renonciation de la princesse Antonia à la couronne.

On fait savoir de Lisbonne, le 27 au soir, que le prince D. Juan a éprouvé un très-léger soulagement. La populace a assailli les pharmacies, blessant et détruisant tout ce qu'elle rencontrait; elle s'est obstinée à croire qu'il y avait eu empoisonnement. L'agitation continue. — Havas.

L'Italie, du 25 décembre, annonce l'arrivée à Turin du général Klapka.

La même feuille mentionne le départ de Turin pour Paris, le 25 décembre, de M. le commandeur Scialoja, secrétaire-général du ministère des finances, accompagné de M. le chevalier Baer, employé supérieur des douanes, afin de poursuivre les négociations relatives au traité de commerce entre la France et l'Italie.

Le *Diritto* annonce que le général Pettimajo, lieutenant du roi en Sicile, aurait donné sa démission.

Turin, 28 décembre. — Le décret d'abolition de la lieutenance de Sicile sera signé demain par le roi.

Naples. — Un grand nombre de brigands appartenant à la bande de la Gala et de Crescenzo se sont constitués prisonniers. Les chefs eux-mêmes ont offert de se rendre, si l'on promettait de les laisser libres dans une île. — Havas.

## FEUILLETON

## LE NAUFRAGE DU GUARDIAN

(Suite.)

Lord Falton, appuyé contre le mât d'artimon, jetait de temps à autre un regard d'impatience vers l'escalier de l'arrière, comme s'il eût attendu quelqu'un; enfin, une jeune fille, enveloppée d'une mante brune, monta légèrement et d'un pas assuré, malgré le roulis qui balançait le navire.

— Bonsoir, parrain, dit-elle au capitaine en passant.

— Il fait bien froid, Betty, pour venir sur le pont aussi tard.

— L'air d'en bas est étouffant, et il est encore de bien bonne heure pour se coucher.

— Quand tu redescendras, mon enfant, entre dans ma chambre; Smith y sera.

— Je n'y manquerai pas, dit Betty en acceptant le bras de lord Falton qui s'était avancé jusqu'à près du panneau.

— Eh bien! jeune homme, me tenez-vous encore rancune d'une misérable boutade? demanda brusquement le capitaine Riou. Un marin anglais ne se couche pas sans avoir fait la paix avec ses amis. Tapez là et remerciez-moi de laisser notre *perle* sous votre sauvegarde.

Lord Falton répondit en serrant cordialement la main qu'on lui offrait. Le capitaine, après avoir donné quelques

ordres à l'officier de quart, regarda pour la dernière fois le ciel et la voilure, puis il descendit.

— Enfin, Betty, enfin! dit le passager, je vous attendais impatiemment, l'œil fixé sur le panneau, espérant à chaque instant que vous parattriez; je vous ai à peine entrevue depuis quinze jours.

— Je ne pouvais monter; mon père ne me l'a point permis pendant ce gros temps.

— Ce n'était donc pas votre volonté seule qui vous retenait?

— Ma volonté! mon Dieu, non; je serais venue comme tous les jours respirer un air plus pur. Que m'importent les coups de vent à moi; ne suis-je pas une enfant de la mer? Vous le savez, mes pieds ont à peine touché la terre ferme, j'ai été bercée par les flots, et longtemps mes jeux ont été de grimper dans les mâts, comme les mousses dont je portais le costume. Le cœur d'un marin bat sous mon corset; je ne puis me faire à la pensée de vivre à jamais dans une maison comme m'en menacent depuis quelque temps mon père et mon parrain.

— Noble jeune fille! murmura lord Falton, vous auriez donc un sort pareil au mien; je rêvais la mer, ou me l'a refusée; je voulais la gloire, on m'a donné la richesse; et la richesse s'est dissipée, et maintenant on me relègue aux extrémités du monde dans une contrée sauvage. Oh! si j'avais un cotre, une chaloupe, un canot seulement!

— Eh bien?

— J'aurais bientôt un navire, et je te l'offrirais, ma Betty; tu en serais la reine. La chambre du commandant serait ta cabine; tu presiderais aux manœuvres comme

une fée; tu serais mon ange sur les mers, à jamais! Tu l'accepterais, n'est-ce pas? Oh! réponds, je t'en supplie!

Lord Falton avait doucement passé le bras autour de sa taille élançee; il cherchait à lire dans ses regards; mais le brouillard était opaque, pas une étoile ne brillait au ciel; la nuit servait de voile à la rougeur repandue sur le front de Betty; son cœur battait.

— C'était ce que j'avais rêvé! balbutia-t-elle après un long silence.

Un profond soupir, expression de bonheur, s'exhala de la poitrine de lord Falton. Sans prononcer une parole, ils parcoururent trois fois la distance qui sépare le mât d'artimon du grand mât.

— Mylord, demanda la jeune fille avec une timidité charmante, apprenez-moi, je vous en prie, ce que c'est que la terre. Racontez-moi votre vie. Moi, je ne sais rien, voyez-vous; per-oune à bord n'a jamais voulu répondre à mes questions. Les passagers elles-mêmes se font un jeu de ma curiosité; je suis jalouse d'entendre parler de ce monde où vous avez tant vécu. Qu'est-ce que c'est qu'un bal? Cela ressemble-t-il aux rondes de nos matelots? Ne riez pas, je vous en prie, répondez-moi, lord Falton... Je vous ai bien répondu, moi, ajouta-t-elle en hésitant.

La cloche sonna neuf heures. Le *All's well* retentit de nouveau à l'arrière et aux flancs du vaisseau; mais le factionnaire du bossoir, dont rien ne stimulait la vigilance, était profondément endormi à son poste et ne répéta pas le cri de veille.

Cette négligence n'échappa pas à l'officier de service. — Maître de quart! faites remplacer le paresseux qui

Une lettre de Rome prétend que M. le marquis de Lavalette aurait proposé à François II d'aller habiter la France, et que Sa Majesté aurait répondu qu'elle ne croyait pas que les intentions du gouvernement français fussent telles.

M<sup>r</sup> Zinelli, qui a fait beaucoup de bruit par ses sermons anti-italiens, prononcés à Venise, serait nommé patriarche de cette ville.

Le gouvernement portugais rappellerait, dit-on, son ministre, M. Dalte, par suite de difficultés religieuses.

On parle aussi de dissensions entre Rome et la Russie.

Le départ de M<sup>r</sup> Chigi serait indéfiniment ajourné. — Havas.

La situation de la Prusse, et surtout le langage tenu, à différentes reprises, par le roi Guillaume I<sup>er</sup>, inspirent au *Daily-News* des réflexions qui nous semblent devoir être méditées de l'autre côté du Rhin.

« Le roi de Prusse, dit la feuille anglaise, est sur la pente d'un précipice.

Tandis que des milliers de personnes voient sa position, dit le *Daily-News*, seul il semble vouloir fermer les yeux et ne pas comprendre de quel côté le danger menace. Au lieu de reculer devant l'abîme, il prononce des paroles qui indiqueraient l'intention de sa part de courir tête baissée en avant au lieu de fouler d'un pas ferme et assuré le terrain qui le soutient. Si le roi venait à violer la Constitution et à faire un coup d'Etat que lui recommandent les rétrogrades, une insurrection et une révolution seraient inévitables, peut-être pas immédiatement, mais infailliblement. Ce pourrait être une guerre civile de l'armée contre la nation. »

D'un autre côté, les bruits de crise ministérielle sont de nouveau répandus dans le monde politique. Une lettre de Berlin assure que dans les cercles diplomatiques on s'attend à voir prochainement M. de Roon sortir du cabinet à cause de l'avantage obtenu par les ministres libéraux. D'autre part, on a la presque certitude que les Chambres rejeteront l'augmentation des crédits demandés par le ministre de la guerre, et attribuent à cette prévision les projets de retraite de M. de Roon. (Patrie.)

On mande de Berlin, le 28 décembre : Le *Correspondant de Hambourg* annonce de Copenhague que, lundi dernier, dans une séance du conseil d'Etat, une réponse assez énergique aux dernières dépêches arrivées de Berlin et de Vienne a été décidée.

On apprend de bonne source, dit un télégramme de Berlin du 27 décembre, que la Prusse vient de faire de nouvelles propositions relatives au traité de commerce avec la France. M. Declercq est resté à Berlin pour y attendre la réponse du gouvernement français. — Havas.

Nous avons mentionné, il y a quelques jours,

dort à l'avant, et qu'on l'amarre en croix dans les haubans de misaine jusqu'à minuit.

L'ordre sévère du lieutenant fut ponctuellement exécuté.

Les gens de quart se promenaient en groupes serrés, frappant du pied et se pressant les uns contre les autres, car la brise devenait de plus en plus froide, comme à l'approche des terres pendant l'hiver.

— Goddam ! s'écria un matelot, par ce temps-ci, quand le camarade descendra de là-haut, il sera plus roide qu'un sentry au port d'armes.

L'exclamation peu charitable du loustic provoqua un bruyant éclat de rire.

Sur le gaillard d'arrière, le jeune couple, insensible à la rigueur de la température, continuait son ineffable causerie.

— Tu me demandes bien des choses, Betty, et je n'en sais plus qu'une seule, c'est que je t'aime, reprit le jeune lord en la pressant sur son cœur. Ma vie n'a commencé qu'à bord du *Guardian*, au moment où je t'ai vue pour la première fois ; tout le reste de mes jours est triste, triste comme cette terre et ce monde, dont tu voudrais le tableau, triste comme le bal, cette ridicule parodie de l'amour.

Au mot amour, prononcé d'un accent chaleureux, Betty ne se troubla point.

Quinze jours de réflexions solitaires dans l'étroite cabine de maître Smith l'avaient favorablement prédisposée aux déclarations du dandy. Que de fois elle avait regretté les longues et douces soirées du tropique, qui ne devaient plus revenir ; que de fois elle avait songé avec

la présentation du budget faite au Reichsrath restreint de Vienne, par M. de Plener, ministre des finances. Dans cette circonstance, M. de Schmerling a cru devoir faire précéder l'exposé spécial du ministre de quelques réflexions de nature à rassurer l'opinion sur l'état général de l'empire et en particulier sur la situation financière, et il a été amené naturellement à conclure que tout était pour le mieux dans le meilleur des empires possibles.

Il y a cependant bien des gens qui ne sont pas de cet avis, et qui ne partagent à aucun degré les illusions où se complait M. de Schmerling. Chaque jour les appréhensions de l'avenir, la crainte des éventualités les plus prochaines, gagnent les esprits, même les plus optimistes. Quoi qu'en disent M. de Schmerling et son collègue, le déficit est tel qu'il paraît de plus en plus impossible qu'il puisse être comblé. (La Patrie.)

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie une note adressée par le prince Gorschakoff à M. de Balabine. Le ministre russe y déclare que par son intervention dans la Suttarina, l'Autriche avait créé un précédent propre à affaiblir un principe important et essentiel tout autant à la tranquillité de la Turquie qu'à la sécurité de l'Europe. La Russie se reconnaît solidairement engagée par ce principe qui défend toute intervention isolée d'une puissance en Turquie.

On annonce de Madrid, le 27 décembre, que le Congrès a autorisé la mise à exécution du budget à la majorité de 150 voix contre 35. — Havas.

Canton, 15 novembre. — Des bâtiments de guerre anglais croisent dans les eaux japonaises pour protéger les Anglais.

Les insurgés chinois se trouvent dans les environs de Ning-po, dont les habitants se réfugient à Shang-Hai.

A Hangkow, les étrangers ont été attaqués dans les rues et même dans leurs maisons.

Ceylan, 30 novembre. — Les nouvelles de Saigon seraient défavorables aux Français, mais rien de décisif n'aurait eu lieu. Le roi fortifie sa capitale et serait déterminé à résister. — Havas.

Notre correspondant de Naples nous transmet de nouveaux détails sur l'éruption du Vésuve. Nous extrayons les passages suivants d'une lettre datée du 24 décembre :

« Portici, Resina et Torre-del-Greco sont, depuis dimanche soir 22, enveloppés dans d'immenses tourbillons de fumée qui s'élancent du cratère du grand cône du Vésuve. Toute la côte, de Castellamare à Sorrente, ainsi que l'île de Capri, ont disparu dans d'épais nuages de fumée qui s'étendent sur la mer à perte de vue.

Des torrents de lave roulent du Vésuve avec tant de force et d'abondance, qu'à Naples les toits des maisons, les pavés des rues, sont couverts d'une couche de cendre.

« Lundi matin, une pluie froide mêlée de lave a badigeonné toutes les vitres et les maisons blanches d'une teinte grisâtre. Les vêtements des promeneurs étaient mouchetés de taches grises. Mais à Portici, à Pompeia et à Castellamare, la cendre tombait si serrée, que les habitants ne pouvaient sortir qu'avec un parapluie ou la figure couverte d'un voile ou d'un masque en papier.

« Le télégraphe a annoncé que les cendres vomies par le Vésuve avaient été apportées par le vent jusqu'en Sicile. Les paquebots des Messageries impériales ont été exposés également à recevoir la pluie de lave, en passant près de Malte, et un navire anglais arrivé mardi 24, des côtes de Sardaigne, avait son pont et son gréement couverts de cendre.

« Depuis lundi matin, à Torre-del-Greco, il se dégage des crévasses du sol des gaz sulfureux, qui suffoquent les passants à une certaine distance.

« Un grand nombre d'habitants qui étaient revenus depuis quelques jours, ont de nouveau quitté leurs maisons. Les déménagements recommencent.

« Lundi 23, à sept heures du matin, le professeur Palmieri, qui est à l'Observatoire vésuvien, avait remarqué, en douze heures, huit secousses de tremblement de terre, assez fortes pour faire jaillir les laves à travers les anciennes scories qui recouvrent le cône principal.

« Outre les colonnes de fumée qui depuis dimanche s'élèvent vers le ciel obscurci, le cratère lance par intervalle d'énormes pierres incandescentes, et fait entendre de sourds grondements, pareils au roulement du tonnerre qui s'approche.

« On conçoit que les populations des environs du Vésuve soient dans la consternation. Elles fuient leurs habitations, qu'elles craignent de voir ensevelies sous la lave ou renversées par les secousses de tremblement de terre. » (Patrie.)

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé aux préfets des départements la circulaire suivante :

« Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1861.

Monsieur le préfet,

« J'ai eu le regret de constater, dans plusieurs circonstances, que beaucoup de communautés religieuses ignorent ou négligent d'appliquer les dispositions de la loi, en ce qui concerne l'admission des enfants mineurs dans leurs établissements. Elles semblent croire que leur responsabilité est suffisamment couverte par des motifs pieux, ou par l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques, et elles ne tiennent pas assez compte du sentiment et de l'autorité des familles. Tout récemment, et devant des cours de justice, des directeurs ou aumôniers des congrégations ont été plus loin en prétendant que les inspirations du prosélytisme doivent prévaloir contre l'observation des lois civiles. Suivant eux, lorsque des enfants mineurs, arrivés à un certain degré de

— Eh bien ! s'écria-t-il, nos vœux se réaliseront ; tu vivras avec moi sur l'Océan ; je serai marin. Les débris de fortune que je devais employer à fonder une habitation à la Nouvelle-Hollande, me serviront à l'achat d'un navire ; tu viendras avec moi, tu partageras ma bonne ou ma mauvaise fortune ; ce que j'ignorerais, tu me l'apprendras ; tu seras le capitaine de notre demeure flottante.

— Et mon père, mylord ? demanda vivement la jeune fille en se dégageant du bras qui la tenait enlacée, me conseillerez-vous de désertir le *Guardian* ? Ah ! je ne vous aimerais plus !... Écoutez... tout ceci n'est qu'une belle rêverie ; je suis la fille d'un honnête marin ; je serais heureuse de partager votre vie. Je vous aime, lord Falton, et ne crains pas de l'avouer, car je vous crois sincère comme moi, mais j'éviterai de commettre une faute. Obtenez le consentement de mon père, je vous suivrai partout, partout, entendez-vous ? sur terre et sur mer, dans l'exil ou dans votre pays, et même dans ce monde inconnu dont, vous aussi, me parlez en des termes si obscurs. Adieu !

La jeune fille salua le passager d'un geste plein de grâce, et disparut par le panneau des officiers ; lord Falton resta sur le pont, ou personne ne remarqua sa présence.

Le brouillard s'était tellement épais que l'on ne voyait plus les mâts ni les voiles. On ne distinguait que la trace phosphorescente du sillage. Alors la houle diminuait, et la brise, toujours favorable, poussait vigoureusement le navire vers le nord.

(La suite au prochain numéro.)

douleur, que le vaisseau arrivait à Botany-Bay, c'en serait fait à jamais peut-être, et qu'elle ne reverrait plus lord Falton ! Aussi se laissait-elle aller naïvement à l'écouter ; elle recueillait chaque parole avec une émotion nouvelle.

Depuis trois mois que l'on avait mis sous voiles, elle s'était sentie attirée par un charme toujours croissant vers ce passager, enthousiaste de la mer comme elle, comme elle, appelant de tous ses vœux une existence aventureuse.

Tandis que les marins, dans leur grossier langage, faisaient sans cesse l'éloge de la terre, lui, si distingué de manières, lui, contraste brillant des seuls hommes qu'elle connaît, ne parlait du moude et de ses plaisirs qu'avec un profond dégoût.

Betty vivait sous l'influence d'une éducation excentrique ; elle ignorait ces riens que toutes les autres jeunes filles apprennent dès le berceau. En fallait-il davantage pour que, douée, du reste, d'une imagination ardente, elle répondit ardemment à la passion du jeune lord ? Elle ne soupçonnait pas qu'on dut cacher la plus suave des impressions. Son père ne lui ayant jamais fait un cours de morale mondaine, elle obéissait à sa droiture naturelle, à sa franchise innée. Pourquoi déguiser sa pensée, pourquoi mentir à son cœur ? — Sa pudeur instinctive ne s'alarmait donc point de l'aveu du passager ; sans insister sur ses questions, elle dit avec une simplicité d'enfant.

— L'amour !... l'amour, c'est donc le bonheur ? Lord Falton avait la clef de ce caractère ; il se savait aimé.

discernement, consentent à abandonner les croyances de leurs parents pour la religion catholique, la conscience exige qu'on les encourage dans cette voie, dût-elle mener jusqu'au détournement de ces enfants soustraits à la puissance paternelle.

Si une pareille doctrine était pratiquée avec une égale ardeur par les membres de chaque culte reconnu ou toléré en France, elle serait la cause des plus déplorables perturbations. Aussi notre législation, expression sage et fidèle des idées et des principes de notre époque, a souverainement constitué les droits de la famille, et elle a voulu qu'ils fussent respectés par tout le monde. Elle ne reconnaît à personne prêtre ou laïque, le privilège d'argumenter de sa foi pour enlever l'enfant à la surveillance et à la direction de ses parents; et elle punit sévèrement les auteurs et les complices du détournement des mineurs, quelles que soient, d'ailleurs, les excuses ou les prétentions de la propagande religieuse.

En conséquence, Monsieur le préfet, je vous prie de faire savoir aux congrégations religieuses établies dans votre département qu'elles ne doivent recevoir aucun enfant mineur dans leurs maisons, sans le consentement formel des parents ou tuteurs. Toute désobéissance à cette règle les exposerait soit à des poursuites judiciaires, soit au retrait de leur reconnaissance légale, soit à une dissolution immédiate des communautés non encore autorisées.

J'aurais voulu ne point avoir à formuler ces recommandations et à signaler ainsi des abus qui se rencontrent à côté de grandes vertus et de notable services; mais les faits sont-là, qui commandent à l'Etat de remplir son devoir et de prévenir des excès de zèle aussi nuisibles à la religion qu'ils sont menaçants pour le droit et la sécurité des familles. Je suis convaincu, d'ailleurs, que le respect des choses saintes ne sera jamais mieux garanti que par le respect des lois du pays.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cette circulaire et m'informer de ce que vous aurez fait pour en assurer l'exécution.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, ROULAND.

#### FAITS DIVERS.

La partie non-officielle du *Moniteur* contient tous les détails du cérémonial qui sera observé au palais des Tuileries, les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1862, à l'occasion de la nouvelle année.

L'épiscopat français aurait encore fait une nouvelle perte, si nous en croyons la note suivante, publiée par la *Gironde*:

Une dépêche télégraphique, arrivée samedi matin à Bordeaux, annonce la mort de M<sup>r</sup> Martial, évêque de St-Brieuc, enlevé la veille au soir, en cinq minutes, par une attaque d'apoplexie foudroyante, à l'affection et à l'estime de tous ses diocésains et de ses nombreux amis de Bordeaux.

— On lit dans le *Nord*, de Bruxelles:

« Peu de personnes assurément savent que la très-gracieuse reine d'Angleterre descend, d'un côté, d'une très-bonne famille de bons gentilhommes du Poitou, qui certes ne s'attendaient pas à voir leurs petits-enfants ceindre l'une des principales couronnes de l'Europe. — La famille Desmier ou Desmier, était une famille de vieille noblesse poitevine, connue dès le XI<sup>e</sup> siècle et des mieux alliées, possédant quantité de seigneuries et qui compta toujours un grand nombre de ses membres dans les armées, depuis que le roi Jean avait créé lui-même Jean Desmier, chevalier sur

le champ de bataille, en 1351. — Les membres de la famille Desmier montèrent rapidement aux premiers échelons, et, au XVII<sup>e</sup> siècle, on les voit marquis de Saint-Simon et comtes d'Archiac, lieutenants-généraux et cordons rouges. Alexandre Desmier d'Olbreuse, d'une autre branche, devint aussi lieutenant-général et fut tué, les armes à la main, en Médoc, sous Louis XIII; il eut un fils qui eut une fille, Eléonore Desmier d'Olbreuse, mariée en 1665 à George-Guillaume, duc de Brunswick-Lunebourg, morte le 29 août 1705, et qui ne fut mère que de Sophie-Dorothée, mariée en 1682 à son cousin George-Louis, duc de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre, le 12 août 1714. Par un piquant hasard, la famille Desmier avait pour armoiries « d'azur et d'argent à quatre fleurs de lis de l'un et l'autre. » On sait que les rois d'Angleterre portent les armes de France depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, malgré les protestations de nos rois, sans cesse renouvelées avec les plus légitimes raisons. Je ne sais si la famille Desmier de Saint-Simon existe encore. »

— On lit dans le *New-York Herald* du 12 décembre:

« Le service d'aérostats attachés à l'armée sur le Potomac prend une importance considérable. La Mountain, le plus hardi de nos aéronautes, vient de fournir au gouvernement et au général Mac Clellan, par sa dernière ascension, des renseignements précieux. Vendredi on vit passer au-dessus de Washington un ballon que l'on crut être parti du camp des séparatistes pour une reconnaissance aérienne, mais que l'on sut plus tard n'être autre que l'aérostat de La Mountain, qui s'était enlevé du camp de l'Union sur le Potomac. »

Il paraît qu'arrivé à une certaine hauteur, La Mountain, sans se préoccuper du danger, coupa la corde qui mettait son ballon en communication avec la terre, et que, montant rapidement à une élévation d'un mille et demi, il se trouva directement au-dessus des lignes des rebelles. Là, il fut à même d'observer parfaitement leur position et tous leurs mouvements. Il a communiqué au quartier-général le résultat de ses observations, qu'on dit être d'une extrême importance.

Quand La Mountain eut complété ses observations, il lança du lest en quantité suffisante pour pouvoir s'élever à une hauteur de trois milles; à ce point, il rencontra un contre-courant qui l'emporta dans la direction du Maryland, où il opéra en sûreté sa descente, après avoir passé, comme on l'a dit, au-dessus de Washington. C'est probablement la plus importante reconnaissance aérienne qui ait encore été faite.

Le même journal ajoute: Le général Mac Clellan a été tellement satisfait du résultat des reconnaissances faites en aérostats, qu'à sa requête, l'ordre vient d'être donné par le département de la guerre de construire quatre nouveaux ballons. »

Pour faits divers: P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 29 décembre. — L'office Reuter a reçu les nouvelles suivantes de New-York en date du 16, transmises par le télégraphe à Saint-Johns.

L'agitation de la bourse est extrême, elle dépasse toute description. Une grande hausse a eu lieu sur le salpêtre. Le thé et le café ont été retirés des enchères publiques. Le change sur Londres a monté de 110. Les fonds américains ont baissé de 1/4 à 1/8 pour 0/0.

New-York, 17. — Les journaux publient une dépêche de Washington constatant que le cabinet a délibéré en conseil pendant plusieurs heures pour discuter le différend avec l'Angleterre. Les délibérations ont eu lieu avec fermeté et calme.

Le gouvernement a décidé que MM. Mason et Slidell ne seront jamais rendus. — Havas.

Nous apprenons avec douleur le décès de S. A. R. M<sup>r</sup> le duc de Béja, frère du roi de Portugal. Dans l'espace d'un mois, c'est le troisième membre que la mort ravit à la famille royale portugaise.

L'autopsie minutieuse faite par vingt-deux des premiers médecins de Lisbonne ne laisse aucun doute sur la cause de la mort de ce prince. S. A. R. le duc de Béja a succombé à une fièvre typhoïde. (L' Patrie.)

#### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 28 décembre.

Revue de la semaine. — Le commodore Wilkes. — Courrier de Paris. — La Noël. — Causerie dramatique. — Le prince Albert. — La petite pêcheuse de Saint-Briac (suite). — Incendie de la raffinerie Belge à Anvers. — Inauguration de la statue de l'amiral Bruëys. — Antiquités de Cervetri. — Chronique musicale. — Gazette du palais. — Revue industrielle. — Bulletin biographique.

Gravures: Le commodore Wilkes. — M. Mason. — M. Slidell. — Les troupes confédérées mitraillées par la flotte fédérale. — Noël, composition de Darjou. — Obsèques du prince Albert (deux gravures). — Incendie de la Raffinerie et de l'Entrepôt à Anvers. — Théâtre des Bouffes Parisiens: *le Roman comique*. — Inauguration de la statue de l'amiral Bruëys. — Village de Cervetri. — Intérieur du grand tombeau étrusque à Cervetri. — Cercueil du prince Albert dans le caveau royal de Windsor. — Grand café Suisse du boulevard Sébastopol. — Rébus.

#### Marché de Saumur du 28 Décembre.

Froment (hec. de 77 k.)	29 86	Huile de lin . . . . .	52 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	28 70	Paille hors barrière	67 66
Seigle . . . . .	19 60	Foin . . . . .	30 26
Orge . . . . .	15 20	Luzernes (les 750 k.)	62 25
Avoine (entrée) . . . . .	12 —	Graine de trèfle . . . . .	50 —
Fèves . . . . .	16 80	— de luzerne . . . . .	50 —
Pois blancs . . . . .	24 80	— de colza . . . . .	29 —
— rouges . . . . .	24 80	— de lin . . . . .	29 —
Cire jaune (50 kil)	190 —	Amandes en coques (l'hectolitre)	— —
Huile de noix ordin.	55 —	— cassées (50 k.)	— —
— de chenevis . . . . .	50 —		

#### COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 240 à 250
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 130
Ordin., environs de Saumur, 1861, . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 110 à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à "
Saint-Léger et environs 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 105 à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à "
Le Puy N.-Dame et environs, 1861, . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 95 à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 90 à "
La Vienne, 1861 . . . . .	75 à 80
ROUGES.	
Souzay et environ. 1861 . . . . .	120 à 125
Champigny, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 250 à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 125 à 140
Varrains, 1861 . . . . .	115 à 120
Id. 1860 . . . . .	" à "
Bourgueil, 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à "
Id. 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. " à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. " à "
Restigny 1861 . . . . .	155 à "
Chinon, 1860 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité " à "
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. " à "
Id. 1861 . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 110 à 120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 108 à "

(1) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 28 DÉCEMBRE

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 67 15  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 95 00.

#### BOURSE DE 30 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 67 05.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 95 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. BODIN, avoué à Saumur.

#### VENTE

Sur saisie immobilière.

Il sera procédé, le 11 janvier 1862, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de cette ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens dont la désignation suit:

#### DÉSIGNATION.

Commune de Bagneux.

Une maison de construction récente, située à Bagneux, commune

de ce nom, rue des Pauvres, composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, cave voutée au-dessous, escalier extérieur desservant les deux chambres et grève de servitude au profit des bâtiments du sieur Renard; un petit jardin, contenant environ un are cinquante centiares, au couchant de cette maison, s'étendant derrière celle du sieur Bontemps et dans lequel existe une petite écurie; communauté à la cour et au puits.

Le tout joignant d'un côté au nord Guérin, d'autre côté au midi Renou, au couchant André Meignan ou Renard.

Les biens ci-dessus désignés sont exploités par les époux Rébuffeau et Martineau, cultivateurs, qui habitent, les premiers, le rez-de-chaussée, et les seconds, les chambres hautes.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Seize ares cinquante centiares environ de vigne, situés au canton de sur Presle ou Clos-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant d'un bout le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, d'un côté et d'autre bout M. Plé, d'autre côté Belluet.

Ce morceau de vigne est exploité par les époux Mongas, saisis.

#### PROCÉDURE.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Pierre Bontemps, palefrenier à l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, et de dame Marguerite Meignan, son épouse, demeurant ensemble à Saumur.

Ayant pour avoué M<sup>r</sup> Bodin, licencié en droit, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, 66;

Sur le sieur René Mongas, palefrenier à l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, et dame Marie Meignan, son épouse, demeurant ensemble à Saumur.

Par procès-verbal de M<sup>r</sup> Guérin, huissier à Saumur, en date du 20 septembre 1861, visé le même jour par

MM. les maires des communes de Bagnaux et Saint-Hilaire-Saint-Florent, enregistré le 21 du même mois, et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le 25 septembre 1861, volume 17, numéros 57 et 58.

**Mises à prix :**

Ces immeubles seront vendus sur les mises à prix, fixées par les créanciers poursuivants, de mille francs pour la maison, ci..... 1,000 fr. et de trois cents francs pour la vigne, ci..... 300

Total des mises à prix 1,300

Rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 31 décembre 1861.

Signé : R. BODIN.

S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> BOVIN, avoué poursuivant.

Enregistré à Saumur, le 31 décembre 1861, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> Reçu un franc, dixième dix centimes.

(655) Signé : P. VING.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE**

SUR LICITATION,

Par adjudication, aux enchères publiques.

**D'UNE MAISON ET DE TERRES, Vignes et Prés.**

Situés commune de Saint-Martin-de-Sanzay et commune de Montreuil-Bellay.

Dépendant de la succession des époux OUDRY-ROBINET.

L'adjudication aura lieu le dimanche 26 janvier 1862, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1<sup>o</sup> Auguste-Marcelin Oudry, militaire en activité de service, domicilié au Puy-Notre-Dame; 2<sup>o</sup> Joséphine-Désirée Oudry, épouse assistée et autorisée de M. Jean Bertineau, instituteur, avec lequel elle demeure, à Saint-Jean-des-Mauvrets; 3<sup>o</sup> Félicité-Anne Oudry, mineure émancipée, épouse assistée et autorisée de Auguste Moreau, journalier, avec lequel elle demeure, au Puy-Notre-Dame, tous les trois héritiers, chacun pour un cinquième, de feu Pierre Oudry et Françoise Robinet, sa femme, leurs père et mère, et ayant constitué pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué à Saumur;

Contre : 1<sup>o</sup> Jean-Pierre Oudry, cultivateur, demeurant au Puy-Notre-Dame; 2<sup>o</sup> M. Joseph-Sébastien Oudry, cultivateur, demeurant à Bellevue-en-Champagne, commune de Montreuil-Bellay, agissant en qualité de tuteur de Clémentine-Renée Oudry, sa nièce; celle-ci et Jean-Pierre Oudry, héritiers aussi chacun pour un cinquième, de feu les époux Oudry-Robinet, leurs père et mère; lesdits sieurs Oudry ayant constitué pour avoué M<sup>e</sup> Coulbault, avoué à Saumur;

En présence du sieur Antoine Girard, cultivateur, demeurant à Lernay, commune d'Antoigné, subrogé-tuteur de ladite mineure;

Et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 16 novembre 1861, enregistré.

**Désignation des Biens à vendre.**

Biens commune de Saint-Martin-de-Sanzay, arrondissement de Brissac (Deux-Sèvres).

PREMIER LOT.

Une maison, située à Passay, ap-

pelée la Blotterie, commune de Saint-Martin-de-Sanzay, consistant en chambres, greniers, écuries, pressoir et autres servitudes; cour et jardin; le tout d'une contenance de treize ares quarante-deux centiares, compris au plan cadastral sous les numéros trois cent sept, trois cent huit et trois cent neuf, section C, joignant au levant et au nord une ruelle, au couchant Bodet et la terre ci-après, et au midi le chemin; mis à prix à douze cent cinquante francs, ci... 1,250 f.

2<sup>o</sup> Lot.

Trente-un ares vingt-un centiares de terre, au même lieu, numéros trois cent trois et trois cent cinq, même section du plan cadastral, joignant au couchant Mouillien, au levant le jardin de la maison ci-dessus et la ruelle, au nord Girardeau, et au midi le chemin; mis à prix à huit cents francs, ci... 800

3<sup>o</sup> Lot.

Trente-quatre ares quatre-vingts centiares de pré, situé au lieu dit le Chantoir, numéro deux cent soixante-dix-huit, même section du plan cadastral, joignant au levant un chemin, au couchant la rivière, au nord Joseph Oudry, et au midi André Poirault; mis à prix, y compris les arbres, à mille francs, ci... 1,000

4<sup>o</sup> Lot.

Quatre ares cinquante centiares de vigne, numéro cinq cent quatre-vingt-un, même section du même plan cadastral, joignant au nord Pierre Bodet, au midi Baptiste Oudry, au levant Plau, et au couchant Etienne Anger; mis à prix à quarante francs, ci... 40

5<sup>o</sup> Lot.

Au même lieu, cinq ares trente centiares de terre et vigne, joignant au levant René Robinet, au couchant Mouillien et autres, et au nord un fossé, porté sous le numéro sept cent cinq du même plan cadastral, même section; mis à prix à soixante francs, ci... 60

6<sup>o</sup> Lot.

Audit lieu, un are quinze centiares de vigne, numéro sept cent dix dudit plan, joignant au levant Mouillien et au couchant Poirault; mis à prix à vingt francs, ci... 20

7<sup>o</sup> Lot.

Au même canton, deux ares soixante centiares de vigne, numéro six cent soixante-sept du même plan, joignant au nord André Guittière, au midi Louis Prisset, au levant M. Bruneau; mis à prix à vingt francs, ci... 20

8<sup>o</sup> Lot.

Aux Landes, onze ares soixante centiares de vigne, joignant au levant Bodet, au couchant plusieurs, au nord Brechet et au midi René Ambrois, porté audit plan cadastral, même section, numéro deux mille cent soi-

A reporter... 3,190 f.

Report... 3,190 f. xante-quinze; mis à prix à cent vingt francs, ci... 120

Immeuble situé commune de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, Maine-et-Loire.

9<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre, situé en Champ-Noir, commune de Montreuil-Bellay, joignant au nord Girardeau, au midi Martin, au levant Girard et au couchant Chateignier; mis à prix à cent quatre-vingts francs, ci... 180

Total des mises à prix... 3,490

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Poynot, notaire à Montreuil-Bellay.

S'adresser, pour avoir des renseignements, aux avoués des parties, et à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 31 décembre 1861.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 31 décembre 1861, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> Reçu un franc, dixième dix centimes.

(654) P. VING.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Saumur, le vingt-six décembre courant, enregistré;

Il appert :

Que la dame Geneviève Coulon, veuve en premières noces de Pierre Hersard, et épouse en secondes de Michel Lespagnol, cultivateur, avec lequel elle demeure, à Beauséjour, commune d'Allonnes.

A été déclarée séparée de biens d'avec sondit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le trente-un décembre mil huit cent soixante-un.

(655) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE** DE GRÉ A GRÉ,

Le dimanche 19 janvier 1862, heure de midi,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés, DÉPENDANT DE LA FERME de la

PROUQUERIE OU DES TAVELLIÈRES,

Située en la commune de Brain-sur-Allonnes et, par extension, en la commune d'Allonnes.

1<sup>o</sup> — Commune de Brain-sur-Allonnes.

1<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, nommé le Rang-des-Chênes, contenant 11 ares environ.

2<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, portant le même nom, d'une contenance de 21 ares.

3<sup>o</sup> Un morceau de terre labourable, nommé aussi les Rangs-des-Chênes, contenant 3 hectares 67 ares.

4<sup>o</sup> Un morceau de vigne, aux Poirés, contenant 15 ares 70 centiares.

5<sup>o</sup> Un morceau de vigne, au même

lieu, contenant 19 ares 50 centiares.

6<sup>o</sup> Un morceau de vigne, au même lieu, contenant 11 ares.

7<sup>o</sup> Un morceau de vigne, au même lieu, contenant 15 ares.

8<sup>o</sup> Un morceau de vigne, aux Paileries, contenant 5 ares 70 centiares.

9<sup>o</sup> Un morceau de vigne, au même lieu, contenant 17 ares.

10<sup>o</sup> Un morceau de terre, au même lieu, contenant 9 ares 87 centiares.

11<sup>o</sup> Un morceau de pré, dans la prée des Crapaudières.

2<sup>o</sup> — Commune d'Allonnes.

1<sup>o</sup> Un morceau de pré, dans le marais du Chapil, contenant 28 ares.

2<sup>o</sup> Un pré, au même lieu, contenant 44 ares.

3<sup>o</sup> Et un autre pré, au même lieu, contenant 58 ares.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU, et, pour traiter, à MM. DELAUNAY, négociant, et BELLÉ, expert-géomètre à la Chapelle-sur-Loire. (656)

**A CÉDER DE SUITE**

UN **FONDS D'HORLOGERIE** BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur.

Facilité pour le paiement.

Le successeur ne prendra de marchandises qu'à sa volonté.

Loyer peu cher.

S'adresser à M. DILGER, horloger, place de la Bilange. (657)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER**

A terme et à viage. (648)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UN JARDIN AVEC BATIMENT.

Rue des Boires.

S'adresser audit notaire. (643)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON et 95 ares de terre, au bourg de Saint-Martin-de-la-Place. (644)

Etude de M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

**BONNE FERME**

De 50 hectares de terres et prés,

**A DONNER A MOITIÉ**

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6,000 francs pour monter la ferme de bestiaux.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BIERMANT.

**A CEDER DE SUITE**

UNE PETITE AUBERGE

TRES-BIEN ACHALANDÉE, Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE A ROUEN MAISON A PARIS  
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Anglais, 24

**EAU TONIQUE DE CHALMIN**

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon : 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZFAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (39)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le